



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Contentieux
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2024/152/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Sandie L'HERMITTE,
Chef du Service Contentieux

Affaire suivie par Marjorie GIRAUD
Gestionnaire Assurances
☎ 04.94.36.32.20 – mgiraud@mairie-toulon.fr

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Paiement à Maître Valentin SUDUCA, Avocat, de la somme de 1.260 € TTC (Agent municipal agressé dans le cadre de ses fonctions (Facture n° 2024-10 du 3.10.2024).

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide qu'en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2024, chapitre 011 - fonction 020, article 6227 à Maître Valentin SUDUCA, Avocat, 23, rue Peiresc – 83000 TOULON, au compte domicilié LCL, Code Banque 30002, Indicatif 03958, n° de Compte 0000071444C, Clé 15, la somme de 1.260 € TTC (MILLE DEUX CENT SOIXANTE EUROS) représentant les frais visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 07 OCT. 2024

Pour le Maire de TOULON
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 09 OCT. 2024

PUBLIE LE 09 OCT. 2024

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE N. 2024/152/AJ - Paiement à Maître Valentin SUDUCA, Avocat, de la somme de 1.260 euros TTC (Agent municipal agressé dans le cadre de ses fonctions (Facture n. 2024-10 du 3.10.2024)

Date de transmission de l'acte : 09/10/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 09/10/2024

Numéro de l'acte : 2024152AJDAJ ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20241007-2024152AJDAJ-AR

Date de décision : 07/10/2024

Acte transmis par : Stéphanie DUPONT ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes